

9
11

GRAND FORMAT

Budget 2018



4



ACTU

Petite enfance

1 clic...

Toutes les informations

14



V•Bet VOUS

Affaires générales

CNI, Passeport

Top départ !

18



CULTURE

Associations

SuperDog

Evènements associatifs



10 février Cérémonie



Du côté des sapeurs-pompiers
Comme chaque année, les sapeurs-pompiers de Villard-Bonnot ont célébré la Sainte-Barbe. Cette année, l'événement s'est tenu dans la caserne, dans la zone de Grande-Île.

6 mars Festivités

Palmares 2017 des maisons fleuries et illuminées

Au restaurant scolaire Henri-Guillard, l'ensemble des participants aux concours communaux Maisons Fleuries et Maisons Illuminées était présent afin de découvrir le palmarès 2017. Tous ont reçu une orchidée, un diplôme et une carte postale personnalisée de leur habitation en remerciement de leur participation. Les gagnants ont également reçu un prix.



23 mars Concert

Transformé en salle de concert, l'Espace Bergès a accueilli les cordes du Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon. L'assemblée, nombreuse, a ainsi été invitée à entrer dans l'univers musical de Debussy et de Liszt. C'est avec émotion que Peter Csaba a dirigé une dernière fois l'orchestre.



Ecole maternelle République Bientôt un nouveau restaurant scolaire !

Chères Villardiennes, Chers Villardiens,

Dès la rentrée des classes de septembre 2019, les jeunes demi-pensionnaires, élèves de l'école maternelle République, seront reçus dans ce lieu neuf et fonctionnel. En effet, ce restaurant scolaire sera construit en lieu et place de l'ancienne poste, rue Chamechaude, à proximité directe de l'école.

Mais pour ce faire, la démolition de l'actuel édifice devra s'opérer auparavant, dès la fin du printemps, et la construction proprement dite interviendra dans la foulée.

Ainsi, les enfants pourront-ils dès lors profiter pleinement d'un espace agréable, adapté, répondant aux normes d'aujourd'hui, qui contrastera singulièrement avec le lieu actuel, incommode et malaisé.

Cet équipement nouveau s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale que nous menons sur l'agrandissement et la restructuration de l'école République.

Car au vu des évolutions démographiques qui sont prévues dans le court et moyen terme – programmes immobiliers de la résidence Aristide, de la rue de la Houille-Blanche, sans oublier bien sûr les papeteries – la création de trois classes s'avérera indispensable dans les prochaines années.

Recevez nos meilleurs sentiments. ●



Daniel CHAVAND
Maire de Villard-Bonnot

ACTUALITÉS 4-8

Petite enfance / Santé / Emploi
Environnement / Cadre de vie
Association / Urbanisme / Civisme
Interco : Transports scolaire / Compost

GRAND FORMAT 9-11

Budget 2018
Un budget autofinancé

V•B et VOUS 12-17

Energie : d'Elise à GEG
Sécurité : actes malveillants
Cartes nationales d'identité et passeports
S'informer à Villard-Bonnot
Association : AGI, tremplin pour l'emploi
Du côté du CSC de Brignoud : Ludothèque

CULTURE et LOISIRS 18-20

Associations
« Alfons Mucha et les Bergès »
A vos agendas : Espace Aragon, 30 ans !

LIBRE EXPRESSION 21

EN PRATIQUE 22

3 700 exemplaires - ISBN 978-2-916813-13-4
Dépôt légal avril 2018



Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Le magazine V•B infos est édité par le service communication de la Mairie de Villard-Bonnot (Isère)
20, boulevard Jules-Ferry - 38190 Villard-Bonnot - 04 76 45 79 45

Directeur de la publication : Daniel Chavand
Rédaction : A. Andriollo, C. Monteil

Photos : © A. Andriollo, J.-P. Filippi, C. Monteil / Le Grésivaudan / R. Rastelli / Couv. « Images et rêves » / D.R.
Comité de relecture : A. Andriollo, N. Boirin, R. Coquet, M. Couvert, F. Dufort, D. Modesto, C. Monteil, L. Rolland

Maquette et direction artistique : Eric Chartier-Coton
Réalisation : CERVOCOM - Seyssinet-Pariset • Impression : COULAND - Fontaine
Régie publicitaire : Eric Chartier 04 76 99 26 01 - regie.vb@groupe-c.com



[Petite enfance]

1 Clic toutes les informations

Nouveau!

La liste des assistantes maternelles est désormais consultable en ligne!

Il y a du nouveau sur le site internet de Villard-Bonnot! Une page spéciale « Petite Enfance » a été ajoutée dans l'onglet [Jeunesse]. L'objectif? Faciliter l'accès aux informations liées aux 0-3 ans. D'une part, sous la thématique « Jeunes parents » sont rassemblées les coordonnées des interlocuteurs, services et organismes à contacter pour obtenir des renseignements:

- Relais d'Assistants Maternelles;
- Centre Médico-psychologique;
- Service de la Protection Maternelle et Infantile, (Isère, Le Département).



D'autre part, sous la thématique « Structure d'accueil » apparaissent tous les établissements liés au mode de garde des tout-petits sur la commune ou à proximité:

- **Relais d'Assistants Maternelles**
CSC de Brignoud - 12, rue Lamartine - Froges
- **Lieux d'Accueil Parents/Enfants**
- Le TIPI (cf. : FOCUS),
- La Farandole - 66, rue des Alpes - Domène
- **Les multi-accueils**
- La Papoterie - 400, rue Mozart - Villard-Bonnot
- Les Petits Petons - CSC de Brignoud
12, rue Lamartine - Froges



Faites connaissance avec... le staff du TIPI
Charlotte Juhasz et son équipe vous accueillent au sein du TIPI tous les vendredis de 8 h 45 à 11 h 45 (hors vacances scolaires, sauf le mois de juillet)

[Santé]

Conférence sur la bioéthique belle réussite!

Dans la salle du conseil municipal, le jeudi 8 février, ils étaient une centaine de personnes à venir écouter, échanger et débattre autour des différentes thématiques appartenant au domaine de la bioéthique.

Mais en fin de compte, qu'est-ce que la bioéthique? Il est en fait question de l'ensemble des problématiques éthiques ainsi que des questions de société soulevées par les progrès de la connaissance en matière de biologie, de médecine et de santé. Cette soirée spéciale donc, initiée par le Conseil Consultatif d'Ethique du CHU Grenoble-Alpes et avec le soutien de la commune de Villard-Bonnot a permis de libérer la parole autour de deux sujets retenus pour l'occasion: « le don d'organes » et « la fin de vie: euthanasie, sédation profonde et continue ».

Elus, citoyens, professionnels de la santé, étudiants se sont exprimés. Comme le rappelait, le Pr. Robert Juvin, responsable de l'Espace Ethique du CHU: « la bioéthique n'est pas réservée aux spécialistes, c'est l'affaire de chacun ». Il a donc animé cette conférence-débat, avec l'aide de Sofia Kowalski, coresponsable de l'Espace Ethique du CHU et le Dr. Patrice Baro, Président du Comité Consultatif d'Ethique du CHU Grenoble-Alpes. ●



[Emploi]

Cap sur les jobs d'été

Plus que quelques mois avant les vacances d'été, il est temps de déposer vos candidatures!

Comme chaque été, la Mairie propose une douzaine de postes aux jeunes Villardiens du 1^{er} juillet au 31 août. Ces jobs d'été sont répartis entre les filières administratives, techniques et périscolaires.

Conditions: avoir 16 ou 17 ans (révolus) et résider sur la commune.

En 2017: 70 jeunes ont postulé, 12 postes ont été attribués et nous regrettons 1 désistement.

Cela vous intéresse?

Vous avez jusqu'au 30 avril pour adresser une lettre de motivation à Monsieur le Maire. N'oubliez pas de préciser vos disponibilités ainsi que les services où vous aimeriez travailler. Vous pouvez également faire votre demande depuis le formulaire de contact en ligne. ●

www.villard-bonnot.fr
Onglet [A votre service]
Rubrique [Recrutement]



Energie positive Idée lumineuse!

La Communauté de communes Le Grésivaudan, faisant partie des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte, s'est engagée à poursuivre ses efforts en matière d'économie d'énergie.

Plusieurs actions ont déjà été menées dans ce domaine. La dernière en date a vu le jour grâce à un partenariat entre EDF et le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Le projet consiste en une distribution gratuite d'ampoules LED de classe A+ aux habitants des communes. Ces dernières prennent en charge leur mise à disposition des foyers ciblés par l'opération. En contrepartie, il est impératif de rapporter les anciennes lampes afin qu'elles soient recyclées. Environ 5 000 ampoules ont d'ailleurs été livrées, soit 696 LED rien que pour Villard-Bonnot. ●

CCAS de Villard-Bonnot
04 76 45 79 45
affaires_sociales@villard-bonnot.fr

L'info en plus...

Les ampoules LED proposées sont des diodes électroluminescentes. Elles sont toutes à vis et d'une puissance de 60 watts. La lampe LED: dure 40 fois plus longtemps; est 12 fois plus lumineuse; permet 80% d'économie par rapport à une ampoule à incandescence.

Chenilles urticantes



On reste vigilant!

Depuis plusieurs années maintenant, la Commune vous incite à la plus grande prudence face aux chenilles urticantes, également appelées processionnaires.

Ce nuisible est dangereux à la fois pour l'homme comme pour les animaux. Les processions débutent dès février, lorsque les températures se radoucissent. Voici quelques consignes de sécurité, si vous êtes confronté à cet insecte.

- N'intervenez pas et laissez s'enterrer les chenilles.
- Marquez l'endroit de l'enfouissement avec un bâton. Venez les déterrer un mois plus tard.
- Arrosez votre sol avant d'intervenir pour éviter l'effet volatil des poils qui peuvent subsister dans le sol.
- N'oubliez pas de vous protéger par des vêtements adaptés, à usage unique ou cirés (lunettes, casquette, gants...) que vous ne retirerez pas face au vent.
- Détruisez les chrysalides récoltées par incinération.
- Lors du brûlage, ne vous mettez pas face au vent pour éviter les urtications. ●

LE CHIFFRE

980



C'est le nombre d'interventions parties de la caserne villardienne en 2017, annoncé par le Capitaine Denis Foroni lors de la Sainte-Barbe.

Détails:

652 secours à personne,
102 secours routiers,
102 incendies
76 diverses

Rénovation de façades

L'opération, mise en place en 2006, vous est à nouveau proposée cette année!

Les nouveautés 2018:

- 35% des frais de rénovation peuvent être pris en charge par la commune (contre 30% les années précédentes).
- Les plafonds ont également été revus à la hausse:
 - 5 000 € de plafond pour les maisons individuelles (contre 4 500 € en 2017);
 - 12 000 € pour les copropriétés (contre 9 000 € en 2017).

Il est impératif que les travaux engagés soient terminés avant le 31 décembre 2018.

Cela vous intéresse? N'hésitez plus, contactez le service Urbanisme. ●

urbanisme@villard-bonnot.fr

Périmètre

- de la place Verdun au carrefour de Lancey (avenue des Papeteries);
- du carrefour de Lancey au rond-point du lycée (avenue Aristide-Bergès, boulevard de la Pologne, boulevard Jules-Ferry, avenue Général-de-Miribel);
- de la rue Commandant-Evreux au carrefour de Brignoud (boulevard de la Libération);
- du carrefour de Brignoud au rond-point vers Crolles (avenue Robert-Huant);
- la rue de Chamechaude;
- l'ensemble des copropriétés du territoire communal.

[Cadre de vie]



Le sou des écoles Remise des dotations 2017-2018



Lundi 29 janvier, à Jules-Ferry, le Sou des écoles organisait une cérémonie à l'occasion de la remise des dotations aux trois écoles de Lancey et Villard-Bonnot.

Une grande première donc, au cours de laquelle le bureau de l'association, plusieurs parents d'élèves ainsi que les directeurs, directrices des établissements et enseignants étaient présents. L'idée, impulsée par Nolwenn Collonge Présidente du Sou des écoles, était de rendre ce moment solennel et de permettre

l'échange entre le corps enseignant et l'association des Parents d'élèves. Comme le rappelle Lauriane Raffin-Daugeron, « l'équipe du Sou des Écoles, c'est une cinquantaine de parents, 3 écoles (maternelles Pasteur et République, et élémentaire Jules Ferry), un rôle de lien avec l'école et la mairie pour le bien-être de nos enfants et des actions pour récolter des fonds pour financer les projets des enfants. Merci à tous ceux qui contribuent à ce que puissent être données ces belles enveloppes ! »

Au total la somme récoltée lors des différentes actions menées par le Sou des écoles s'élevait à 4 250 €. Elle était décomposée en trois chèques, qui ont été remis en main propre. Delphine Quercia, Directrice de l'école élémentaire Jules-Ferry, s'est vue confier 2 500 €; Fabienne Vareille, Directrice de l'école maternelle Pasteur, 1 000 € et enfin Stéphane Jacquier, Directeur de l'école maternelle République, 750 €. Cet argent servira à financer matériel (vidéoprojecteurs, tricycles, jeux de constructions...) et projets (classe verte, arbre de Noël, intervention d'animateurs...) des petits écoliers villardiens. ●

[Urbanisme]



Déplacement de la centrale hydroélectrique

Actuellement situé sur les friches industrielles des Papeteries de Lancey, le bâtiment qui abrite la centrale hydroélectrique n'est pas de première jeunesse et son accès est difficile. Fortes de ce constat, la société Houille Blanche de Belledonne (propriétaire de la centrale) et la Commune ont récemment convenu d'un échange de parcelles. Si la première y gagne un terrain de 1 815 m² rue Lucette-Olivier, facilement accessible, elle s'est néanmoins engagée à construire un nouveau local respectant les normes en vigueur, notamment en ce qui concerne le bruit. De son côté, Villard-Bonnot récupère une surface de 1 912 m², qui est donc intégrée au périmètre impacté par la requalification de l'ancien site papetier. De par son nouvel emplacement, une servitude de passage sera accordée à la centrale pour les 280 m de conduites forcées souterraines. Une servitude de passage des piétons perdurera du côté de la commune afin de faire communiquer la rue Lucette-Olivier et l'Espace Aragon. ●

[Aménagement]

Un cabinet médical flambant neuf !



Boulevard de la Libération, au numéro 34bis, c'est un cabinet médical entièrement rénové qui n'attend que deux médecins avant d'ouvrir ses portes à la population. Pour mémoire, avant se trouvait l'ancien centre de radiologie, fermé maintenant depuis plusieurs années.

Toute une série de travaux a été effectuée afin de transformer les locaux. Le sous-sol abrite désormais des caves individuelles. Le rez-de-chaussée quant à lui, est devenu un espace dédié à la médecine généraliste. L'aménagement des 55 m² a été confié à SésÂme architecture. Le cabinet comprend 2 salles de consultation, un espace d'attente, une borne d'accueil, des toilettes ainsi qu'une tisanerie.

La commune a d'ores et déjà contacté le Conseil de l'Ordre des Médecins pour l'installation de deux généralistes à Brignoud. ●

Bien vivre ensemble

Bruit

Bricolage - Appareils à moteur
(Arrêté préfectoral de l'Isère 97-5126)

- Autorisés du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
 - le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 - le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h
- Le seuil des 22 h n'existe pas. Tout bruit excessif peut être sanctionné, quelle que soit l'heure. Vous risquez une contravention de 3^{ème} classe pour émission de bruit ou tapage diurne ou nocturne troublant la tranquillité d'autrui. ●

Nos amis les chiens

Respectez la propreté des lieux publics et de votre cadre de vie. Vous devez conduire votre animal dans les parcs à chiens conçus à cet effet ou ramasser ses déjections sur la voie publique. Ils doivent également être tenus en laisse dans les zones urbaines.

Les déjections canines dans les espaces publics sont passibles d'une contravention de 3^{ème} classe d'un montant de 35 €.

(Code Pénal, art. R633-6). ●



Feux

Par l'arrêté préfectoral n° 2013-3220020, tous les feux de végétaux et autres matériaux sont strictement interdits et cela toute l'année. Déposez vos déchets dans l'une des déchetteries intercommunales. Vous risquez une amende de 450 € pour brûlage de déchets. 1 500 € d'amende et la confiscation du véhicule ayant servi de transport pour un dépôt sauvage. ●

Taille de haies

En vertu de l'article 673 du Code Civil, vous devez couper les branches qui dépassent sur la voie publique et sur la propriété du voisin. ●

Déchetteries intercommunales
Pour les particuliers
ouvertes 7j/7j, de 8 h 30 à 17 h 45
sauf les 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 déc.

www.le-gresivaudan.fr
dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

- Crolles**
47, rue des Frères-Montgolfier - 07 76 04 82 74
- Saint-Ismier**
Chemin de Vergibillon - 04 76 77 30 06
- Touvet**
La Prat - 04 76 08 25 96

[Travaux]

Où en est la gendarmerie ?

Une première année de travaux s'achève du côté du chantier de la nouvelle gendarmerie. Douze mois pendant lesquels chacun a pu observer l'érection du nouveau bâtiment abritant les 9 logements de fonction des gendarmes de la brigade villardienne. Si en mars, l'isolation extérieure débute, à l'intérieur les entreprises s'activent sur les différents postes. Ainsi, les derniers détails sont apportés aux menuiseries, aux vitrages, aux doublages des cloisons et des faux plafonds ou encore à l'électricité et à la plomberie. Malgré cela, le chantier souffre d'un retard d'un mois sur le planning initial. Pour rappel, 3 phases de travaux avaient été identifiées : la construction des nouveaux logements, la démolition des anciens logements pour permettre la construction de la nouvelle brigade et enfin la démolition de l'ancienne gendarmerie pour faire place aux aménagements extérieurs (Parkings, garages et espaces verts). Cependant, la livraison des logements devrait tout de même se faire avant l'été. ●

[Economie]

Une nouvelle entreprise sur la ZA Grande-Île

Alors que l'espace venait à lui manquer, l'entreprise AP Menuiserie a décidé de venir s'installer à Villard-Bonnot, dans la Zone d'Activités Grande-Île. Créée en 2018, l'entreprise compte 2 salariés : Alain et Patrice Gautier. Ils en sont également dirigeants. Leurs nouveaux locaux, actuellement en construction, devraient être livrés début juillet. Ils disposeront dès lors de 500 m². Bienvenue ! ●





[Transports scolaires]

TOUGO sera désormais payant

Sur 6 000 inscrits, seule la moitié d'entre eux utilise régulièrement le réseau. Voilà le constat établi par la Communauté de communes Le Grésivaudan au sujet des transports scolaires.

Sachant que la flotte de véhicules est calibrée en fonction des inscriptions, que certaines des 56 lignes de bus fonctionnent à vide, il était impératif d'impliquer davantage les usagers. Au terme d'une réflexion sur le sujet, les fédérations de parents d'élèves et les commissions transports spécifiques ont validé la création d'un pass scolaire. Il s'agit d'une tarification solidaire d'un montant de 40€/an. Elle entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2018. Ce pass s'adresse aux élèves résidant dans le Grésivaudan, scolarisés dans les établissements du territoire (maternelle au lycée). Il permettra de réaliser un aller/retour par jour entre le domicile et l'école fréquentée.

Et pour les Villardiens ?

Etant donné que le transport scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires est assuré par la commune, le Pass scolaire ne s'adresse qu'aux collégiens et lycéens villardiens. Vous retrouverez les informations relatives au transport scolaire communal à l'intérieur des dossiers d'inscriptions fournis par le service vie scolaire courant du mois de juin.

Utile !

Un formulaire à imprimer est accessible par internet. Les parents d'élèves doivent le compléter et le renvoyer avant le 7 juillet au Grésivaudan. Des permanences seront organisées en juin et début juillet dans les collèges et les lycées. ●

 www.tougo.fr



[Environnement]

Le compost à la portée de tous



Depuis qu'elle a impulsé une dynamique de prévention des déchets, la Communauté de communes Le Grésivaudan multiplie les actions autour du compostage. Ainsi, au printemps 2018, plusieurs formations gratuites sur cette thématique sont organisées dans différentes communes. Parmi elles, notez que le vendredi 18 mai, à Crolles, de 14 h à 17 h, la séance sera consacrée à la gestion des gros volumes de déchets verts. L'objectif ? Apprendre à limiter les déchets que nous produisons.

Le lombricompostage

Un nouveau module fait son apparition cette année : il est consacré au lombricompostage. Ici il est question de faire du compost... en appartement ! Ce dispositif prend la forme d'une tour (peu encombrante) composée de plusieurs bacs percés et compartimentés en étage. Chacun d'entre eux renferme des déchets organiques à des étapes de décomposition plus ou moins avancées (déchets frais + compost avec quelques vers rouges), partiellement transformés, au stade de lombricompost. Dans le dernier bac, se trouve l'engrais liquide (thé de vers) d'excellente qualité pour les plantes. Ce procédé, également appelé compostage à froid, se fait sans fermentation et sans montée en température.

A savoir ! Le lombricompostage peut être placé à l'intérieur comme à l'extérieur à partir du moment où il est protégé de la pluie et du soleil. Si les consignes sont respectées, ce mode de compostage est garanti sans odeur et sans fuite de vers. ●

Renseignements

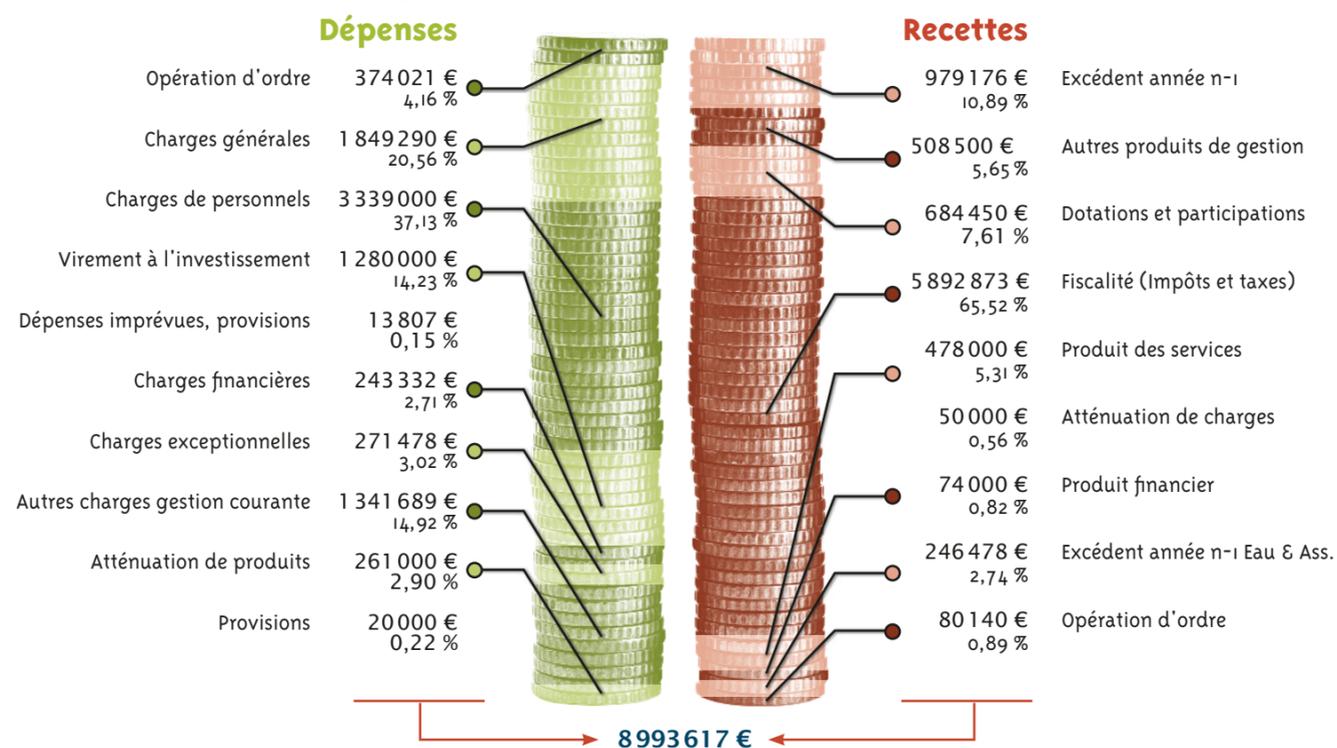
Contact : Luc Bahurel
04 76 08 03 03
lbahurel@le-gresivaudan.fr
Direction des Déchets
115, allée de Galilée
38330 Montbonnot-Saint-Martin.

Budget 2018

Un budget autofinancé

Mardi 27 mars, le budget de la Commune a été voté lors du Conseil Municipal. S'il apparaît clairement que les recettes de fonctionnement sont en baisse (8 993 617 €, contre 9 073 884 € en 2017), la municipalité poursuit son travail de gestion maîtrisée de ses dépenses, entamé en 2016. Autre aspect important, en 2018 elle n'aura pas recours à l'emprunt pour investir. La vente des Terres du Moulin a effectivement permis d'enregistrer un excédent de 3,8 millions d'euros. ●

Le budget de fonctionnement



Quelques mots de Patricia Baga
4^{ème} Adjointe, chargée des finances

« Cette année nous avons un programme d'investissement ambitieux grâce notamment à l'excédent dû à la vente des Terres du Moulin. Depuis le début du mandat nous avons réussi à tenir nos objectifs sans trop endetter la commune. Poursuite des travaux aux Papeteries, fin de la construction de la nouvelle gendarmerie, projet de réalisation d'un nouveau restaurant scolaire ainsi que d'une 4^{ème} classe pour l'école République. Etude pour un rafraîchissement des classes. En ce qui concerne le budget de fonctionnement grâce au maintien de l'attribution de compensation de la Communauté de communes ainsi que l'effort fait par nos services ainsi que par tous les élus pour contenir les dépenses, nous réussissons à dégager un niveau d'autofinancement suffisant. Il ne nous reste plus qu'à persévérer dans cette voie jusqu'à la fin du mandat afin que notre commune puisse continuer à avancer malgré des dotations d'état de plus en plus réduites. » ●

Comprendre le budget

Le budget d'investissement

Dépenses	
Dépenses déquipements et travaux	6 039 306 €
Dépenses imprévues	10 645 €
Remboursement d'emprunts	1 030 000 €
Opérations d'ordre	80 140 €
Reversement excédent Eau & Ass	401 759 €
Recettes	
Virement du fonctionnement	1 280 000 €
Opérations d'ordre	374 021 €
Dotations et fonds de réserve	1 520 000 €
Subventions d'investissement	52 000 €
Remboursements d'avance	130 000 €
Reprise excédent cumulé	3 804 700 €
Reprise excédent cumulé Eau & Ass	401 759 €
Total	7 561 850 €

Les dépenses de fonctionnement à l'échelle d'un Villardien

Investissement et fonctionnement structurent le budget de la Commune. Si le premier permet de préparer l'avenir, le second comprend la gestion du quotidien. Chacune de ces sections se compose d'une partie « recettes » et d'une autre « dépenses ».

Les deux doivent être en équilibre réel. Autrement dit, le montant des recettes doit être strictement égal à celui des dépenses.

Si les recettes de fonctionnement proviennent des impôts locaux, des dotations de l'Etat ou du produit des services rendus à la population (périscolaire), les dépenses quant à elles comprennent les frais de rémunération du personnel, de l'entretien des bâtiments et des voiries, l'achat des fournitures scolaires et autres frais divers correspondants aux compétences de la collectivité ou enfin des intérêts des emprunts.

Cette année, le budget de fonctionnement de la Commune s'élève à 8 993 617 €.

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 7 034 311 € ce qui représente 968 € par habitant. ●

Répartition des dépenses de gestion courantes par Villardien

Charges à caractères général
entretien des bâtiments,
fleurissement des voiries
254 €

Charges de personnel
459 €

FPIC et prélèvement Loi SRU
36 €

Charges de gestion courante
Aide au ravalement de façades
Subventions aux associations
Financement multi-accueil
Centre de Loisirs...
185 €

Charges financières
33 €

Total 968 €

Une masse salariale maîtrisée

Parmi les différents chapitres qui composent le budget de fonctionnement d'une commune, on trouve celui dédié aux « charges de personnel ». Il comprend les rémunérations du personnel (salaires, primes, indemnités...) et les charges sociales et patronales.

Focus sur le chapitre villardien :

Charges de personnel	2014	2015	2016	2017
	3 281 777 €	3 328 231 €	3 271 477 €	3 279 982 €

Le chapitre 12 du budget communal affiche une maîtrise des dépenses de personnel avec en 2017 un niveau de dépenses similaire à 2014 malgré des besoins nouveaux et le GVT (glissement-vieillesse-technicité). 2018 devrait confirmer cette baisse des charges de personnel. ●

Loi finances

Le dégrèvement de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année, que ce soit leur résidence principale ou secondaire.

Le gouvernement souhaite dispenser 80 % des ménages du paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale. Pour ce faire la loi de finances instaure, dès 2018, un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous condition de ressources.

Les ménages remplissant ces conditions de ressources bénéficieront d'un abattement de 30 % de leur cotisation de TH de 2018, puis de 65 % sur celle de 2019, avec pour objectif d'atteindre les 100 % en 2020.

Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal de référence (RFR)

RFR pour une part	Pour les deux ½ parts suivantes	Par ½ part supplémentaire
27 000 €	8 000 €	6 000 €

Le principe du dégrèvement permet aux communes de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Le taux de référence pris en compte sera figé au niveau de celui de la TH en 2017. Le coût estimé pour l'Etat est de 10,1 milliards d'euros à compter de 2020. ●

A Lancey

Création d'un nouveau restaurant scolaire



Le projet était depuis plusieurs mois au cœur des discussions. Aujourd'hui acté, le nouveau restaurant scolaire pour les élèves de l'école République est en passe de prendre corps. Voté au budget 2018, son financement s'effectuera sur l'année en cours et la suivante.

Comptant parmi les investissements de taille cette année, la construction d'une nouvelle cantine était une évidence pour la municipalité. Plusieurs éléments étaient en effet à prendre en compte: la hausse des effectifs de l'établissement (84 écoliers en 2015 à 89 en 2017) et les multiples programmes immobiliers en cours sur le secteur. D'autre part, l'état du restaurant actuel devenait problématique. Rappelons effectivement que l'espace n'était plus adapté au nombre de personnes présentes chaque midi et que, du fait de son ancienneté, il ne répondait plus aux normes d'hygiène.

Ainsi a-t-il été établi que la nouvelle version du restaurant République serait érigée en lieu et place de l'ancien foyer des anciens, rue Chamechaude, d'une part, parce que le foyer était depuis plusieurs années inoccupé et d'autre part parce que cet emplacement était idéal en termes de proximité: 100 m à peine le séparent de l'école!

La première étape consistera donc en la destruction du foyer. Le Conseil municipal a d'ailleurs approuvé le dépôt du permis de construire du projet avec démolition. Suivra enfin la consultation des entreprises avant que ne débutent les travaux.

Que sait-on du futur bâtiment ?

L'élaboration des plans du futur restaurant a été confiée au cabinet Bruno Derne Architecture. Ainsi, sur une parcelle de 344 m², l'édifice aura une surface totale de 215 m². Il comprendra une salle à manger d'environ 95 m², des vestiaires, des toilettes, une réserve, un local de ménage et une salle de réchauffe. Enfin, à l'extérieur un parvis en béton et un espace engazonné seront prévus. ●



Ouverture de classe

Face au nombre croissant d'écoliers à l'école maternelle République, la municipalité a demandé qu'une étude soit menée afin d'appuyer sa demande pour l'ouverture d'une classe supplémentaire auprès de l'académie, pour la rentrée de 2018-2019. ●



Quelques mots de Saliha Arrada
3^{ème} Adjointe,
chargée de la vie scolaire et de la jeunesse

« A la rentrée scolaire 2019 (sauf contretemps), nos petits élèves de la Maternelle République déjeuneront dans un restaurant scolaire flamboyant neuf. Les travaux démarreront cet automne. Ce bâtiment pourra accueillir 95 enfants. Il sera également doté d'aires extérieures abritées qui serviront d'espace de jeux.

Le traitement de l'air s'effectuera par un échangeur thermique et une climatisation par pompe à chaleur réversible. L'acoustique sera traitée tant sur les sols, les murs que les plafonds. Le budget prévisionnel de ce projet avoisine les 600 000 € auxquels s'ajouteront les dépenses de désamiantage et de démolition. Nous attendons avec impatience la possibilité d'offrir à nos jeunes villardiens ces nouvelles conditions pour la pause méridienne. » ●

De la Régie municipale de distribution d'énergie à la GEG

Depuis le 1^{er} mars, la Régie d'Electricité de Villard-Bonnot n'est plus. Elle arbore désormais les couleurs de G.E.G. : Gaz Electricité de Grenoble. C'est à cette entreprise publique que la commune a confié la gestion de la distribution et de la commercialisation de l'électricité.

Le contexte

L'avenir de notre régie municipale d'électricité était déjà au cœur des réflexions menées par le Conseil d'Administration de la Régie et le Conseil municipal. Plusieurs facteurs à cela : l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité, la potentielle fin des tarifs réglementés pour les particuliers ou encore l'obligation réglementaire d'équiper l'ensemble des clients de compteurs communicants. De plus en mars 2017, la commune d'Alleverd se retirait du groupement ELISE.

Face à tant d'incertitudes, Villard-Bonnot a donc opté pour la fusion de sa régie électrique avec l'opérateur public local. Elle n'est d'ailleurs pas la seule sur le département. 8 autres communes que sont Saint-Marcellin, Vinay, Le Moutaret,

Crêt-en-Belledonne, la Ferrière, Pinsot, Allemont et Séchillienne, ont fait le même choix. Neuf, en comptant la commune savoissienne de Presle ; soit au total 11 communes depuis 2017. Le souci majeur pour chacune d'entre elles, et surtout pour Villard-Bonnot, était de préserver à la fois le service public dont profitaient déjà les habitants, mais également sa proximité ainsi que les emplois qui s'y rattachent. Une priorité réaffirmée par Paul Ramousse, 2^{ème} Adjoint au Maire et également président de la régie : « cela permettait de conserver l'agence de GEG à Villard-Bonnot, et de maintenir sur la commune les emplois des techniciens. Une priorité pour nous ». La commune demeure l'autorité organisatrice de distribution de l'énergie. Elle est également propriétaire des réseaux qu'elle met à disposition de la GEG.

Les garanties GEG

En reprenant les activités de la Régie électrique villardienne, GEG s'est donc engagée à :

- maintenir l'antenne villardienne et son personnel, située à Lancey ;
- investir dans l'enfouissement des réseaux basse tension ;
- garantir le service public de proximité. ●



GEG

GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE

2, rue du Boÿs - Villard-Bonnot

Accueil et dépannage : 04 76 71 40 92

Urgence gaz : 0 800 400 149

villard-bonnot@geg.fr

www.geg-villard-bonnot.fr

Nouveaux horaires : du lundi au jeudi
8h à 12h et 13h à 16h30

Actes malveillants

Lorsque la Gendarmerie sensibilise nos seniors

[Sécurité]

Les arnaques se multiplient. C'est un fait auquel Villard-Bonnot est également confrontée. Dans le but de sensibiliser le public, la Gendarmerie a organisé une conférence, lundi 19 mars dans la salle du Conseil de la Mairie.

Que ce soit par téléphone ou bien en porte-à-porte, les malfaiteurs n'hésitent pas à prétendre faire partie d'une association, d'une œuvre caritative ou encore à se présenter comme étant sapeurs-pompiers, agents communaux et même policiers. La cible ? les personnes âgées, essentiellement.

Ainsi, près de 80 personnes avaient fait le déplacement pour écouter et échanger avec le Lieutenant Collier, Commandant de Communauté de Brigades de Domène/Villard-Bonnot, et le gendarme Vologodsky. La séance s'articule autour de deux axes : les arnaques et les cambriolages. A chaque fois, un film pédagogique introduit la thématique ; s'en suivent alors conseils, échanges et débats. Côté gendarmerie, le Lieutenant Collier affirme le soutien des forces de l'ordre à la population : « Votre force, c'est d'être ensemble ». Côté habitants, on questionne, on fait part de ses inquiétudes. Petit à petit la discussion s'engage : « et vous ? vous arrive-t-il de... » Ainsi, les conseils fusent : ne pas hésiter à dire non, à demander des pièces d'identité ou l'avis de passage, à relever si possible des détails sur le physique de la personne ou sur son véhicule... sans pour autant prendre de risques : « ne vous mettez pas en danger », rappelle le Lieutenant. En cas de doute, composez le 17 ou contactez la Police municipale ou encore la mairie. Lorsque vous êtes démarché par téléphone, n'hésitez pas à raccrocher, ne donnez jamais vos identifiants



bancaires ou personnels. Préférez retirer de l'argent au distributeur situé à l'intérieur de votre banque. Allez-y avec une personne de confiance si nécessaire. Vient ensuite la thématique des cambriolages. Si les gendarmes prodiguent conseils et paroles bienveillantes, l'assemblée demeure inquiète : « Y a-t-il des heures où le danger est plus important ? » Non. Il faut être vigilant à chaque instant. « On observe de plus en plus de violences faites aux personnes âgées lors des cambriolages, que recommandez-vous ? ». La réponse sera toujours la même : « Ne prenez aucun risque. Si vous le pouvez, enfermez-vous et composez le 17 ». Au Lieutenant alors de rappeler l'importance de porter plainte. Plus ces dernières seront nombreuses, plus la peine sera conséquente. Vous pouvez désormais effectuer un dépôt de plainte en ligne. ●

 www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
Police Municipale 04 76 45 79 50
Mairie 04 76 45 79 45



Opération Tranquillité Vacances

Vous partez quelque temps ? Ayez le réflexe OTV ! Signalez votre absence à la gendarmerie ou à la Police Municipale. Des patrouilles seront programmées pour surveiller votre domicile durant votre séjour. Ce service est gratuit. Les formulaires d'inscription doivent être remis à la gendarmerie ou à la police municipale.

OTV, Je m'inscris

Quand ? Quelques jours avant mon départ.

Comment ? Je retire le formulaire d'inscription soit :

- Sur le site internet de la commune : www.villard-bonnot.fr Onglet [A votre service] Rubrique [Police Municipale » Opération Tranquillité Vacances]
- A l'accueil de la Mairie (04 76 45 79 45)
- A la Police Municipale (04 76 45 79 50)
- A la Gendarmerie (04 76 71 42 18)

Cambriolages, les bons réflexes

- Equipez votre logement d'une porte avec système de fermeture fiable, œilleton et entrebâilleur.
- Installez une alarme, un éclairage automatique.
- Fermez votre porte à clé, même si vous êtes à l'intérieur.
- Fermez les volets quand vous partez, même temporairement.
- N'inscrivez pas votre adresse et votre nom sur votre trousseau de clé.
- Confez un double à une personne de confiance.
- Ne placez pas vos clés sous votre paillason ou votre boîte aux lettres.
- En cas de perte, changez les serrures.
- Faites une liste de vos biens : conservez les numéros de série (TV, PC, tablette, téléphone...), photographiez vos bijoux. Faites-en également une sauvegarde. En cas de vol, cela aidera pour l'identification. ●

Cartes Nationales d'Identité Passeports Top départ !

En fin d'année, le projet était dévoilé dans les pages de ce journal. Aujourd'hui, un cap a été franchi. Les cartes nationales d'identité (CNI) et les passeports biométriques peuvent être réalisés à Villard-Bonnot.

Après avoir été supprimée en mars 2017, la compétence revient donc dans le giron du service État-Civil Affaires Générales. La demande (réalisée par la Commune) ayant été validée par la Préfecture de l'Isère, une entreprise spécialisée est venue installer, le 12 mars dernier, l'équipement nécessaire à la réalisation de ces titres désormais biométriques. La mise en service devrait intervenir au mois d'avril.

1 En pratique, comment se passe la demande ?

• Se procurer le dossier

Avant toute chose, il est nécessaire d'obtenir les imprimés composant votre dossier. Pour cela, rendez-vous sur le site :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Vous réalisez votre pré-demande en ligne. Attention : notez le numéro qui vous sera attribué. Rassemblez les pièces justificatives.

• Prendre rendez-vous

Cette étape se fait soit via le site de la commune (lire encadré ci-dessous), soit par téléphone...

☎ 04 76 45 79 45

🕒 Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h

Le samedi : 9h-12h

Permanence du mardi : 17h-18h30



Faire sa demande de rendez-vous en ligne

Il vous est possible de demander une date pour réaliser le dépôt de votre dossier depuis le site internet de la commune :

www.villard-bonnot.fr

Page d'accueil : [En 1 Clic] CNI/Passeport

Onglet : [A votre service] » Etat-Civil »

Affaires générales » Cartes d'identité/

Passeport » Prendre rendez-vous

2 Dépôt du dossier en mairie

Le rendez-vous qui vous sera fixé aura lieu sur des plages horaires précises :

🕒 Du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h

Le mardi : jusqu'à 18h30

Le vendredi : 9h-12h

A noter : pour les enfants scolarisés, le dépôt de dossier peut être réalisé de préférence le mercredi après-midi de 13h30 à 17h.

L'agent vérifiera avec vous que le dossier est complet. Ce dernier sera ensuite transmis en version dématérialisée à la plate-forme régionale de traitement. La Préfecture validera le dossier et le titre sera produit à l'imprimerie nationale. Une fois créé, le titre sera expédié à la mairie.

Passeport : présence obligatoire du demandeur.

3 Retrait de votre CNI ou Passeport en mairie

La remise des titres se fera sur rendez-vous. Vous serez d'ailleurs contacté par les agents du service pour vous informer de la disponibilité du document. Le retrait sera possible :

🕒 Du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h

Le mardi : jusqu'à 18h30

Le vendredi : 9h-12h

Attention, lors du retrait doivent être présents :

• **majeurs** : présence indispensable

• **mineurs de moins de 12 ans** : présence facultative à la remise du titre ou accompagné par un représentant de l'autorité parentale, aucune remise ne sera possible à une tierce personne.

• **mineurs de 12 à 17 ans** : présence obligatoire à la remise du titre ou accompagné par un représentant de l'autorité parentale, aucune remise ne sera possible à une tierce personne.

➔ Quid des délais ?

Les demandes de CNI et de passeports peuvent se faire tout au long de l'année. Cependant, il est impératif d'effectuer les démarches bien en amont. En effet, les délais sont extrêmement variables ! La Commune n'enregistre pas uniquement les demandes de titres des Villardiens. Aussi, sur certaines périodes, l'affluence peut être forte et cela se répercute automatiquement sur les délais de délivrance.

Prenez vos dispositions suffisamment en avance afin d'obtenir vos titres à temps ! ●

infos S'informer à Villard-Bonnot

Parce qu'il est important de se tenir informé, la commune de Villard-Bonnot s'est équipée, au fil des ans, de différents moyens de communication.

Du support papier au numérique, chaque Villardien (habitant ou acteur de la vie locale) à sa façon, ou selon sa préférence, peut aujourd'hui avoir accès aux informations communales.

DANS LA VILLE

• Les panneaux électroniques d'informations

Le long de la nationale qui traverse notre commune, 3 panneaux électroniques (également appelés lumineux) sont implantés en bord de route : à Brignoud, place Alfred-Fredet ; à Villard-Bonnot, face à la Mairie ; à Lancey, au carrefour. De 5h à 23h59, ils diffusent les informations liées à l'actualité de la mairie, des associations, du Grésivaudan... Les panneaux sont mis à jour toutes les semaines. Vous souhaitez faire passer une information ? Contactez le service communication de la Mairie.

• Les banderoles

Lorsque des grandes manifestations communales se préparent, des banderoles sont installées à des points stratégiques de la ville. Elles vous informent de l'événement, de la date, du lieu et indiquent un contact. Vous les retrouvez donc à hauteur du giratoire du lycée et aux entrées de ville Brignoud/Crolles, Lancey/Le Versoud et rue de l'Île. En 2018, ces banderoles auront un nouveau support, plus léger pour le paysage, directement ancré sur le site. De plus, au fur et à mesure, toutes feront peaux neuves avec un nouveau format (300 x 90 cm) et un nouveau design.

EN MAIRIE : LA SOURCE !

• Le présentoir « Villard-Bonnot vous informe »

A l'entrée de votre mairie, du côté des portes automatiques, se trouve depuis quelques mois un présentoir dédié à l'information villardienne. VB Infos, VB Guide, flyers événementiels ou informations ponctuelles (Navi'courses, consignes de tri, réflexes en cas de canicule...). N'hésitez pas à vous servir !

• L'accueil

Premier contact avec les services communaux, l'accueil est aussi un lieu qui regorge de supports d'information pouvant vous être utile : social, emploi, jeunesse, programme ciné, réseaux de transports en commun, événements associatifs, programme du Centre Socioculturel...

• Les flyers-services

Ils ont fait leur apparition au printemps dernier. Il s'agit de fiches d'informations pratiques à destination du public. Il en existe une version par service : CCAS/logement, Scolaire, Urbanisme, Police municipale, Etat-Civil/Agence postale communale et Services Techniques. Ils sont systématiquement disponibles au mur du service concerné, à l'entrée du bureau. Servez-vous !

DE CHEZ SOI

• www.villard-bonnot.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur son site internet officiel. Mise à jour toutes les semaines, cette plateforme vous donne accès à toutes les informations pratiques de la ville, à l'agenda, aux infos travaux, pharmacies de garde, pic pollution... Effectuez également de nombreuses démarches en ligne (formulaire, portail famille...)

• Le VB infos

Villard-Bonnot édite un bimestriel, le VB Infos magazine. Distribué directement dans les boîtes aux lettres, le journal est votre première source d'information ! Avec sa nouvelle formule mise en place en 2017, le VB Infos vous propose 5 pages d'actualités, un sujet approfondi dans la rubrique « Grand Format », l'info 100% villardienne avec « VB & Vous », un espace dédié « Culture et Loisirs » et toujours l'Agenda et les informations pratiques. Cinq rendez-vous par an à ne pas manquer !

• Le VB Guide

Au début de chaque année, le Guide de la ville vous est livré avec le numéro de janvier/février du VB Infos. En 2018, une nouvelle formule de ce support a été lancée. Du format au sommaire, en passant par le choix du papier, l'ancien Agenda Pratique devient donc Le VB Guide. Plus grand, plus clair, sur une soixantaine de pages l'essentiel de Villard-Bonnot est à vous !

Mise à jour pour l'édition de l'année suivante entre juillet et octobre de l'année en cours. ●



Nouveautés 2018

• Les panneaux d'affichage municipal
D'ici le mois de septembre, une dizaine de vitrines dédiées à l'affichage d'informations municipales va être installée sur l'ensemble de la commune. Les emplacements retenus sont essentiellement des lieux où le passage est fréquent. Vous serez informés de la mise en service de ce nouveau support de communication dans les actualités du prochain VB Infos.

• Le Guide Senior

Un tout nouveau livret devrait également voir le jour ce printemps : le Guide Senior ! A destination des personnes retraitées, cette publication rassemblera toutes les informations pratiques utiles : s'informer, se déplacer, se divertir, vivre chez soi... ! Ce premier guide devrait également inaugurer une série puisqu'un guide jeunes parents/jeunesse fait déjà l'objet d'une réflexion !



✉ com@villard-bonnot.fr

www.villard-bonnot.fr





Un tremplin pour un emploi durable

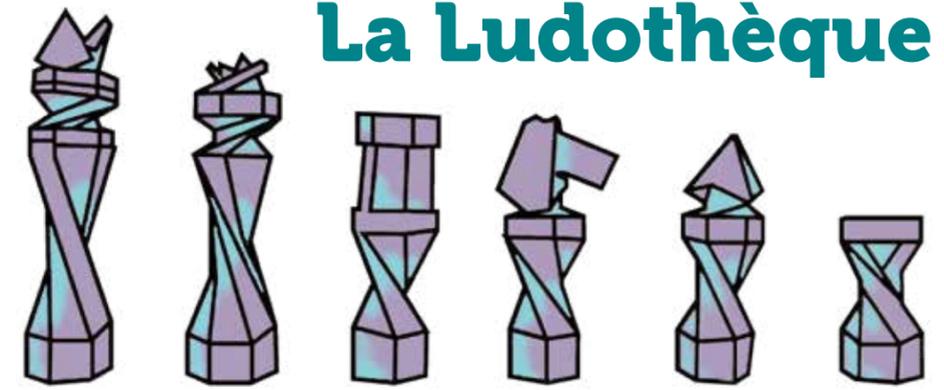
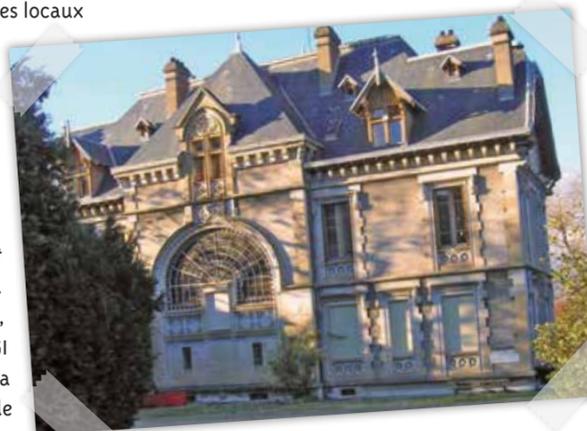
Parce que retrouver un emploi est souvent compliqué, il est important de pouvoir s'adresser à un interlocuteur compétent et à l'écoute. A Villard-Bonnot, cet interlocuteur est l'AGI – Association Intermédiaire du Grésivaudan.

L'organisme, lancé en 1988, fait d'ailleurs partie des premières structures du genre créées en Isère. L'AGI c'est : 1 directeur, 6 techniciennes et environ 200 demandeurs d'emploi suivis et accompagnés et salariés sur une année. Leur objectif premier ? L'insertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi. Pour cela, l'association, agréée par l'Etat, travaille en complémentarité avec Pôle Emploi et les Missions locales. Elle s'appuie également sur un solide réseau de partenaires composé d'entreprises, de collectivités, d'associations et de particuliers. Basée à Domène, dans l'Espace Contact Innovation (ECI), l'AGI partage ses locaux avec d'autres acteurs : la Mission Locale du Grésivaudan, l'animateur Local d'Insertion ou encore l'Association des Entreprises de Domène.

Que propose l'AGI ?

Comme l'explique Patrick Boucharlat, Directeur de l'association, « l'important c'est l'être humain que l'on accompagne. Il est au cœur de notre action ». Ainsi, l'axe sur lequel repose l'action de l'AGI est double : l'accompagnement de la personne et la proposition de missions de

travail rémunérées ponctuelles ou régulières. Un conseiller vous accompagne dans l'élaboration de votre projet professionnel lors d'un entretien individuel et confidentiel (secteurs / métiers envisagés, CV, lettre de motivation, formations, bilan de compétences...). L'accompagnement permet également d'identifier les obstacles qui retardent le retour à l'emploi (difficulté de logement, mobilité, ressources financières...) Les missions de travail, quant à elles, peuvent être ponctuelles ou régulières. L'AGI établit un contrat de travail à durée déterminée en fonction des besoins de l'employeur. Les missions sont donc variées : tâches ménagères, jardinage, petit bricolage (particuliers); agent de nettoyage, agent technique, agent administratif (collectivités); manutentionnaire, manœuvre, employé polyvalent de restauration (entreprises)... ●



La Ludothèque

Valoriser le plaisir de jouer !

Parmi les nombreux services qu'abrite le Centre Socioculturel de Brignoud se trouve la ludothèque. La Ludo-quoi ? La Ludothèque ! un espace entièrement consacré aux jeux. Il en existe un peu plus de 1200 en France. L'idée vous tente ? On vous explique tout.

Une ludothèque pour quoi faire ?

Les ludothèques sont des structures de loisirs où des professionnels – les ludothécaires – mettent à votre disposition des jeux afin de jouer librement sur place. Il est également possible d'emprunter. Ces lieux s'adressent à différents publics : enfants, parents, grands-parents, ados, adultes. Seul, en famille ou entre amis, le plaisir de jouer rassemble. Les missions des ludothèques ne s'arrêtent pas là, bien au contraire ! Par le biais du jeu, la structure devient un lieu d'échange, de dialogue, d'intégration, de détente et de socialisation. L'enfant apprend à jouer, se familiarise avec les règles du jeu et leur respect. Il s'y fait également de nouveaux amis ! Ce moment est alors un temps pour consolider la relation parent-enfant : la communication est facilitée ! L'espace accueille avec plaisir les plus grands ! Votre passage à la ludothèque peut aussi être un moment convivial entre amis pour découvrir ou faire découvrir des jeux de société ! Jeux de conquête, coopératif, de réflexion, d'adresse... il y en a pour tous les goûts !

La ludothèque du CSC de Brignoud

La ludothèque vous accueille en période scolaire :
 • le mardi de 16 h à 18 h
 • le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30,
 • au 12 rue Lamartine, 38190 Froges
 Des animations spécifiques sont régulièrement proposées au public lors des vacances scolaires. Pour en être informé, consultez le site internet du Centre, celui de Villard-Bonnot ou encore les panneaux électroniques d'informations.

! La ludothèque vous propose aussi une large sélection de jeux et jouets offrant les meilleures garanties par rapport à la santé et la sécurité des enfants. La ludothécaire peut également vous conseiller si vous avez des questions quant à la toxicité des jouets.

! Le prêt de jeux surdimensionnés

Vous voulez des grands jeux (quilles, cibles et fléchettes magnétiques, carrom ou d'autres jeux d'adresse tels que le Mölkky, le Maxi-flitzer ou le Palet glissé) pour un anniversaire, une crêmaillère, une kermesse des écoles, un forum associatif ? Il est possible d'emprunter dix jeux surdimensionnés de la ludothèque pour une durée d'une semaine pour une somme forfaitaire de 15 €. ●



 Centre Socioculturel de Brignoud
 12, rue Lamartine - 38190 Froges
 04 76 71 59 60
 accueil@csc-brignoud.fr

www.centre-socio-culturel-de-brignoud.com



[LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CENTRE]

mercredi 18 avril 9h30 - 11h30

Parcours géant de motricité

Accompagné des jeux de la ludothèque
 → Directement au Centre
 Sur inscription
 @ caroline.richon@csc-brignoud.fr

samedi 28 avril 10h - 15h

Bourse aux jouets et aux vêtements

mardi 15 mai 18h30 - 20h30

Café des parents d'ados

samedi 9 juin

Fête du Centre

Cette programmation peut évoluer au fil des semaines, n'hésitez pas à vous rendre sur le site du Centre

VACANCES D'AVRIL
 Animation fresque avec le RAM
 RAM de Brignoud : 07 86 87 96 21
 Accueil du CSC : 04 76 71 59 60


L'info en +
AGI
 → Mairie de Villard-Bonnot
 Annexe Mairie du Château
 38420 Domène
 ☎ 04 76 77 76 77
 @ agi@mairie-domene.fr
 ☎ Du lundi au vendredi sur rendez-vous
 8h30-12h et 13h30-17h30 (vend. 16h30)
 ☎ Permanences hebdomadaires
 en mairie de Villard-Bonnot
 Mercredi de 9 h à 11 h


Patrick Boucharlat
 Directeur de l'AGI



A qui s'adresse l'AGI ?

● Notre association s'adresse à toute personne en recherche d'emploi. AGI c'est comme une agence d'intérim mais avec un volet d'accompagnement personnalisé ayant pour objectif un retour rapide sur l'emploi durable.

Vous tenez une permanence en mairie...

● Cette permanence qui a lieu en mairie, tous les mercredis matin de 9 h à 11 h a pour objectif de délivrer à toutes personnes toutes les informations nécessaires et utiles pour leur recherche d'emploi. (aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, simulation d'entretien

d'embauche, conseils juridiques en matière de droit du travail). Proposition de mission d'intérim sur le Grésivaudan ou sur l'agglomération Grenobleise.

En quoi consiste l'accompagnement des personnes ?

● L'accompagnement d'un salarié consiste à travailler avec chacun de nos salariés à la validation d'un projet professionnel si celui-ci n'est pas d'ores et déjà clair. Puis à travailler sur les techniques de recherche d'emploi, ceci de façon individualisée. Des possibilités de formations externes sont possibles en vue d'améliorer son employabilité. ●

Associations

SUPERDOG

Un club de champions

SuperDog ne voit pas la vie en rose... mais en or! En effet, 2 membres du club se sont distingués les 17 et 18 février derniers, lors des Championnats de France, aux Fourgs dans le Doubs.

Jason Fournier, tout d'abord, dans la catégorie MID ilimitée. L'athlète est un habitué des podiums puis qu'il est également Champion du Monde. Valérie Maumon, ensuite, dans la catégorie mi-distance en pure race six chiens. Vous l'aurez compris, il s'agit là de compétitions de courses de chiens de traîneau. Pour la jeune femme, l'épreuve comptait deux manches de 25 km. C'est lors de la première que Valérie et son attelage font la différence et atteignent la ligne d'arrivée et, par la même occasion, la 1^{ère} place. Un exploit rendu possible grâce à ses 6 compagnons, comme l'explique la musheuse: « Les chiens, très en forme, ont réalisé une manche parfaite, disciplinés et combattifs ».



Belle consécration donc pour ces sportifs qui offrent ainsi une belle visibilité à la jeune association villardienne

qu'est SuperDog, créée en 2014. L'association a certes du chien, mais elle a aussi du cœur! Du 14 au 22 mars, Valérie a participé à la Lekkarod: « Il s'agit d'une course à travers les Alpes de 9 jours que j'avais faite l'an dernier et terminée. Cette année la donne est différente car je cours au profit d'une association: Mécénat Chirurgie Cardiaque. L'objectif est de récolter de l'argent et sauver un enfant. Il nous faut 12 000 €, somme pratiquement récoltée grâce aux Vétos de cœur, Vétoadom et d'autres partenaires (Antagène, KPMG et Royal Canin). Je me suis rendue à Paris pour rencontrer l'association et les enfants en attente d'opérations. Ce fut un moment très émouvant ».

 06 78 15 59 79 - valerie@superdog.fr
www.superdog.fr

GRÉSI'ATHLÉ

Une soirée en l'honneur des athlètes

« La valeur n'attend pas le nombre d'années ». Ces mots de Pierre Corneille semblent trouver un écho auprès des membres de l'association Grési'Athlé, créée il y a seulement deux ans et demi.

Il faut bien le dire, l'athlétisme a trouvé son public puisqu'à ce jour le club compte 260 licenciés issus de 27 communes dont 23 rien que sur le territoire du Grésivaudan. Les athlètes

sont là et le font rapidement savoir! Le club s'illustre brillamment dans différentes compétitions à l'échelle départementale, régionale et nationale dans plusieurs disciplines comme le triathlon, le cross-country ou encore le relais. Dans cette dernière catégorie, l'équipe féminine a d'ailleurs décroché la médaille de bronze du relais 4 x 200 m, aux Championnats de France Masters, après avoir obtenu le titre national sur le 4 x 100 m, en 2017. Souhaitant saluer l'enthousiasme et les performances de la jeune association, le Maire accompagné de ses adjoints, avait convié le jeudi 25 janvier les membres du bureau de Grési'Athlé ainsi que les athlètes à une soirée spéciale, dans la salle du Conseil Municipal.

 06 38 01 50 51 - gresiathle@aol.fr



Nouvelle exposition au Musée de la Houille Blanche

Si 2017 était l'année du Light painting au Musée Maison Bergès, 2018 se place sous le signe de l'Art nouveau. En effet, l'équipe de Sylvie Vincent et de Frédérique Virieux vous propose une exposition mettant en lumière art et industrie, La famille Bergès et Alfons Mucha, artiste emblématique de l'Art nouveau.

Alfons Mucha et les Bergès Une amitié

Comme de nombreux industriels à la fin du XIX^e siècle, Aristide Bergès et sa famille entretiennent un lien privilégié avec l'art de leur époque. Les arts décoratifs, l'art japonais et l'affiche illustrée sont à l'honneur dans la maison. L'Art nouveau, très en vogue dans les années 1900, l'est également. L'ornementation du hall d'honneur avec ses mosaïques, l'ensemble remarquable de papiers peints aux motifs floraux significatifs qui couvrent les murs puisent leur inspiration dans ce style. Tout aussi exceptionnelles, plusieurs œuvres dont des tableaux, des dessus-de-porte et une série de verres peints, ont été exécutés par Alfons Mucha, chef de file de l'Art nouveau et ami des Bergès. On ne connaît pas les circonstances précises qui amènent la famille à rencontrer cet artiste d'origine tchèque, de renom international. Maurice Bergès, le fils cadet d'Aristide, artiste à ses heures, est sans doute à l'origine de cette rencontre. Un premier

télégramme de Mucha adressé à la famille, le 10 septembre 1900, atteste d'une relation dès cette époque. L'artiste connaît alors gloire et reconnaissance à Paris grâce à ses affiches dont les compositions sont empreintes d'élégance, de préciosité et de raffinement. En moins de cinq ans, le « style Mucha », facilement identifiable, devient un véritable poncif de l'Art nouveau jusqu'à devenir l'incarnation de ce courant artistique et d'une époque.

A travers le prisme de l'amitié, l'exposition « Alfons Mucha et les Bergès, une amitié » présentée du 27 avril au 16 septembre 2018 offre un nouvel éclairage sur cet artiste. Sa relation avec les Bergès témoigne ainsi d'une époque où monde de l'industrie et des arts sont intimement liés et où les industriels sont également des collectionneurs. L'exposition ne rassemble pas moins d'une cinquantaine d'œuvres et documents, parmi lesquels plusieurs sont inédits car issus des collections du musée. Elle a, par ailleurs, bénéficié du partenariat exceptionnel de la bibliothèque Forney à Paris qui prête une vingtaine d'affiches et calendriers publicitaires qui ont fait la renommée internationale de ce maître de l'Art nouveau.



Autour de l'exposition

Un ouvrage Alfons Mucha, affichiste entre Art nouveau et industrie publié aux Presses universitaires de Grenoble avec la contribution de plusieurs spécialistes qui apportent de nouveaux éclairages sur Alfons Mucha artiste et maître de l'affiche, son amitié avec les Bergès, le lien privilégié entre industrie et art au début du XX^e siècle. Une redécouverte du parcours permanent autour d'Alfons Mucha et l'Art nouveau. Des événements, des visites guidées, des ateliers pour enfants et adultes dont la programmation détaillée peut être consultée sur le site internet du musée.



MAISON BERGÈS
MUSÉE DE LA HOUILLE BLANCHE

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

 **MAISON BERGÈS**
Musée de la Houille Blanche
→ 40, av. des Papeteries - Villard-Bonnot
☎ 04 38 92 19 60
🌐 www.musee-houille-blanche.fr
🕒 **Horaires d'ouverture**
Du 1^{er} avril au 31 octobre
du mercredi au vendredi: 13h-18h
samedi et dimanche: 10h-18h
Du 1^{er} novembre au 31 mars
du mercredi au vendredi: 13h30-17h30
samedi et dimanche: 10h-17h30
Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 déc.

L'espace ARAGON

Une programmation spéciale 30 ans

L'Espace Aragon fête cette année sa 30^{ème} bougie. Pour célébrer cet anniversaire, une série de rencontres marquantes vous sont proposées du 10 au 30 avril : soit 15 rendez-vous sur le thème « papier ».



Le Printemps des Arts!

de Villard-Bonnot

« Au fil de l'eau »

Du 8 au 13 mai

Horaires d'ouverture de l'Espace Aragon

Vernissage le mercredi 9 mai

Infos: com@villard-bonnot.fr

« Dans la vie aussi il y a des longueurs »

Conférence par Philippe Dorin, un auteur de contes et de romans jeunesse. La soirée se conclura par un vin d'honneur poétique. Tout public.

jeudi 26 avril à 18 h 30.

« Fenêtre de papier »

Atelier par Philippe Dorin. Ouvrons nos horizons ! Tout public.

dimanche 29 avril à 9 h 30-12 h

« Métallos et dégraisseurs »

Spectacle : 150 ans de vie ouvrière contés par 5 comédiens, Cie Taxi Brousse. Suivi d'un banquet « Paroles d'ouvriers » pour se remémorer le temps où les papeteries tournaient à plein régime dans le Grésivaudan. Tout public.

vendredi 27 avril à 18 h 30 - Banquet à 20 h 30

« La cellulose, matériau du XXI^e siècle »

Table ronde, état des lieux de la production de papier et de son utilisation de nos jours. Tout public.

dimanche 29 avril à 17 h

Exposition « Un lieu, des hommes, du papier »

Photographies d'Emilie B., Josette Borel et Bernard Ronté
Peintures et objets d'Eric Coton

du 10 au 26 avril - Vernissage mardi 10 avril à 18 h 30

Théâtre de Romette « Krafff »

Danse et théâtre de marionnette. Dès 8 ans.

Le 26 avril à 20 h

« De mémoire d'ouvriers »

Projection cinématographique, Gilles Perret

le 28 avril à 20 h

« De l'incidence du papier dans notre paysage »

Conférence de Jean Roinat

le 30 avril à 19 h

Programmation complète de la saison 2017-2018
www.espace-aragon.fr

Dans votre commune

Commémoration Victoire 1945

mardi 8 mai

Place du 24 août à Brignoud et rue Pasteur à Villard-Bonnot
Les horaires seront communiqués sur les panneaux lumineux de la commune ainsi que sur le site www.villard-bonnot.fr

Accueil des nouveaux habitants

samedi 28 avril à 10 h 30

Salle du conseil, 1^{er} étage de la Mairie

Repas des anciens

mercredi 16 mai à partir de 12 h

Espace Bergès. Sur inscription auprès du CCAS
Réservé aux personnes âgées de 70 ans et plus

Conseils municipaux

mardi 24 avril à 18 h 30 - mardi 29 mai à 18 h 30
Salle du conseil, 1^{er} étage de la Mairie



elusvb@outlook.fr

Jean-Claude Torrecillas
Annie David
Gisèle Minassian
Jean-Pierre Miozzo
Alain Jolly



L'ordre du jour du dernier conseil municipal du 27 février 2018 était : « le débat d'orientation budgétaire », un préalable au vote du budget primitif qui doit se tenir le 27 mars 2018.

De nombreux échanges positifs et commentaires des différents tableaux et graphiques distribués ont eu lieu lors de cette séance afin de débattre des grands axes de dépenses et recettes pour 2018. Le bilan de ces discussions fait apparaître une situation budgétaire saine pour notre commune. Malgré cela, nous nous questionnons sur certaines options choisies (achat des locaux pour un nouveau cabinet médical, vidéo protection...).

- Devant la baisse incessante des dotations de l'état, ne doit-on pas faire des projections à long terme ?
- Les communes subissent les constantes décisions gouvernementales (nouveaux rythmes scolaires, etc.). Il est probable, si rien ne change, que « l'effet ciseau » (phénomène économique au cours duquel les revenus diminuent tandis que les dépenses restent inchangées ou augmentent) commence à se faire sentir dès les années 2020-2021, c'est-à-dire à la fin du mandat actuel.
- Les leviers à actionner sont-ils une augmentation des recettes communales ? Une baisse des dépenses ?

Pour ce faire, nous proposons la création d'un groupe de travail citoyen qui permettrait de trouver des idées et revoir certains choix.

La Commune a déjà vendu une partie de son patrimoine, comme l'ensemble immobilier « les terres du moulin » qui sert à financer les projets actuels (gendarmerie, vidéo protection, construction d'un nouveau restaurant scolaire pour l'école République, désamiantage du territoire des papeteries etc.). Le projet du nouveau « Cœur de Ville » à Lancey sera dans tous les débats et en pleine actualité pour le prochain mandat. Comment allons-nous financer celui-ci et tous les projets à venir ?

La commune doit se projeter à long terme si elle veut être en capacité de continuer à gérer au mieux les intérêts de nos citoyens.

Nous sommes prêts à nous engager et à rechercher des solutions ensemble, dans la concertation, l'échange et le travail. ●

Nous restons fidèles à notre volonté d'éviter toute polémique dans le journal municipal afin de lui conserver son caractère purement informatif et objectif. Qualités qui lui sont reconnues par tous les observateurs attentifs de la vie municipale que ce soit localement ou dans les communes environnantes. ●



Vos élus

Daniel CHAVAND

Maire de Villard-Bonnot

Les adjoints

Michèle COUVERT, 1^{ère} adjointe

Affaires Sociales, Petite Enfance et Personnel communal. Vice-présidente du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Paul RAMOUSSE, 2^{ème} adjoint

Travaux, Eau et Assainissement

Saliha ARRADA, 3^{ème} adjointe

Vie scolaire et périscolaire, Jeunesse

Patricia BAGA, 4^{ème} adjointe

Finances

Daniel MODESTO, 5^{ème} adjoint

Environnement, Cadre de vie, Sécurité, Foires

Frédéric CEVA, 6^{ème} adjoint

Urbanisme

Clara MONTEIL, 7^{ème} adjointe

Logement, Communication, Jumelage

Robert COQUET, 8^{ème} adjoint

Commerce et artisanat, Animation et promotion de la ville, Relations avec les quartiers, Parrainage du 7^{ème} BCA, correspondant Défense

Brigitte BOESSO, conseillère déléguée

Vie associative, sport et culture

Les Conseillers de la majorité

Nicole BOIRIN, Christian VERNEREY, Cyrille TINTILLIER, Marc CASTELOT, Brigitte BALBO, Nelly CARRAT, Patrick BEAU, Béatrice SOLLIER, Pascale LANGUILLE, Arnaud BERNARD, Valérie MAUMON, Eric POLONI, Anne-Hélène ANTONI, Bernard BARACCO.

Les Conseillers de la minorité

Jean-Claude TORRECILLAS, Jean-Pierre MIOZZO, Annie DAVID, Alain JOLLY, Gisèle MINASSIAN.

☉ elusvb@outlook.fr

Pour un rendez-vous avec un élu de la majorité, contactez le Secrétariat Général

☎ 04 76 45 79 45

☉ secretariat@villard-bonnot.fr



Mairie de Villard-Bonnot

20 boulevard Jules Ferry
38190 Villard-Bonnot CDIS

www.villard-bonnot.fr

Services administratifs

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
04 76 45 79 45 - Fax : 04 76 71 66 42
bienvenue@villard-bonnot.fr

Etat Civil - Affaires Générales

Permanences le mardi de 17h à 18h30
et le samedi de 9h à 12h

Services techniques

04 76 45 79 46 - Fax : 04 76 13 02 07
services.techniques@villard-bonnot.fr

Service Logement

Permanences le mardi de 9h à 11h
et jeudi de 13h30 à 16h30

Périscolaire

Lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Urbanisme

Accueil téléphonique
du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
Accueil physique
sur rendez-vous uniquement
04 76 45 79 45
urbanisme@villard-bonnot.fr

Permanences

Catherine Kamowski (REM) Député de la 5^{ème} circonscription

Membre de la commission des lois
constitutionnelles, législation et
administration générale de la République.

Permanence en circonscription

1, rue Conrad-Killian à Saint-Martin-le-Vinoux
ciroco3805@gmail.com

Permanence juridique en Mairie

Destinée exclusivement aux habitants de la
commune et uniquement sur rendez-vous.

Le 1^{er} samedi de chaque mois
04 76 45 79 45

AGI (Association Intermédiaire du Grésivaudan)

Association Intermédiaire du Grésivaudan.
M. Boucharlat

Le mercredi de 9h à 11h, sur rendez-vous
04 76 77 76 77

SDH

M. Salerno
Le mercredi de 11h à 12h
56bis, av d'Espagne à Villard-Bonnot

Transports en commun



36 35



0820 08 38 38
www.transisere.fr et www.vfd.fr



0 800 941 103
n° vert, service et appel gratuits
www.tougo.fr
www.transportsdugresivaudan.fr

Les horaires des bus sont également
disponibles en mairie

04 76 45 79 45

Déchets

Ordures ménagères

jeudi matin

Bac bleu « Je trie »

vendredi matin

Encombrants : inscription obligatoire

04 76 45 79 46 (services techniques)

Toutes les adresses des déchetteries...

www.le-gresivaudan.fr

Déchets d'activités de soins à risques infectieux

www.dastri.fr

Service des eaux du Grésivaudan

Antenne de Villard-Bonnot

ZA Grande-Île - 23, rue Paul-Héroult
38190 Villard-Bonnot

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

04 76 99 70 00
serviceseseaux@le-gresivaudan.fr
www.le-gresivaudan.fr/eaux



Correspondant local : Jean-Paul Filippi

06 75 70 21 83
jppff-hh@live.fr



Etat Civil

• NAISSANCE •

PROTTI Charly 14/10/2017
GAVROY Owen 11/01/18
COCUSSE Nil 14/01/18
DI FRENZA Thaïs 14/01/18
MALLASSI Hugo 16/01/18
GORA Théotime 01/02/18
BALLAY Nathan 26/02/18

• DÉCÈS •

SCANDELLA Elena, épouse BALINI 08/02/18
FRESQUET Georges 19/02/18
ROZETTE Jean 21/02/18
PICCHIOTTINO Guy 26/02/18
WLODAREZYK Héléne,
épouse DYSZKIEWICZ 01/03/18
MARJOLIN Georges 06/03/18
CLET Gérard 09/03/18
MANISCALCO Andrea 13/03/18
LAPORTE Jean-Noël 14/03/18

• MARIAGES •

BAUDIN Jeannine & FREYNET Martine 03/03/18
ROLLAND Laurent & ROCHE Jocelyne 08/03/18

Les listes d'état civil sont publiques. Si vous ne
souhaitez pas que votre nom (ou celui de vos
proches) apparaisse dans le journal, merci de
nous en faire part.

com@villard-bonnot.fr - 04 76 45 79 45



Pharmacies de garde

Attention : ce planning peut changer

Les gardes sont exécutées du samedi soir au
vendredi soir de la semaine suivante.

39 15
www.3237.fr
www.villard-bonnot.fr
Onglet [A votre service]
Rubrique [Pharmacies de garde]

Avril

D15 Phie de Frogès (04 76 45 71 44) Frogès
D22 Phie Houille-Blanche (04 76 71 43 10) Lancey
D29 Phie Plemer (04 76 52 20 17)
Saint-Nazaire-les-Eymes

Mai

M1 Phie Silvestre (04 76 77 23 08) Domène
D6 Phie Blanchard (04 76 71 40 75)
Champs-Près-Frogès
M8 Phie de l'Orchidée (04 76 71 43 36) Lancey
J10 Phie Djian (04 76 52 23 42) Saint-Ismier
D13 Phie Ferradou (04 76 77 26 39) Versoud
D20-L21 Phie Charmettes (04 76 77 44 59) Domène
D27 Phie Luu Duc (04 76 08 01 59) Crolles

Juin

D3 Phie Belle Etoile (04 38 92 02 15) Crolles
D7 Phie de Bernin (04 76 08 03 19) Bernin
D17 Phie de Brignoud (04 76 71 40 03) Brignoud